



Compte-rendu du boycott du comité technique du Secrétariat général les 23 mai et 6 juin 2018

Comme toutes les organisations syndicales représentées au comité technique du SG, la CGT n'a pas participé aux réunions des 23 mai et 6 juin 2018.

Nous ne sommes pas, loin de là, adeptes de la «chaise vide». Alors, pourquoi une telle décision unanime, alors que les comités techniques sont le lieu pour débattre des questions d'organisation et de fonctionnement des services et qu'il n'y avait eu aucune autre réunion de ce comité technique depuis le début de l'année ?

Voici ce qui s'est passé.

Le lundi 7 mai 2018 à 16h20, les représentant-e-s du personnel au comité technique du secrétariat général reçoivent par courriel une convocation pour le 23 mai.

Les points d'ordre du jour sont l'approbation des PV de diverses réunions (depuis février 2016 !) et surtout un projet de modification du décret et de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale, sans autre précision.

Il nous est indiqué que «*Les documents relatifs aux points mentionnés à l'ordre du jour seront transmis dans les meilleurs délais.*»

L'Arche étant alors fermée pour cause d'inondation (jusqu'au 9), nous attendons.

Nous savons qu'une réorganisation du SPES est envisagée car son directeur a pris la peine de recevoir les organisations syndicales en février (au SG, ce n'est pas toujours le cas). Néanmoins, depuis, nous n'avons plus entendu parler de rien. Et d'autres réorganisations ou «projets de service» sont en cours à la DRH et à la DICOM.

Le mardi 15 mai à 19h22, les représentant-e-s du personnel reçoivent, toujours par courriel, un «*ordre du jour modifié*», avec un point supplémentaire relatif à l'IFORE. Il est accompagné de documents qui permettent de comprendre que la «*réorganisation de l'administration centrale*» annoncée le 7 mai concerne bien le SPES.

Le vendredi 18 mai à 13h08, après s'être concerté-e-s et saisissant l'occasion de cette rare réunion concernant des questions relevant du SG, les représentant-e-s du personnel demandent par courriel à la secrétaire générale «*dans un objectif de dialogue social constructif*», de leur transmettre les réponses à des questions en attente depuis un long moment :

- quand sera effectuée la réservation du spectacle de l'arbre de Noël 2018 du personnel ?
- quand les agents du SG recevront-ils leurs notifications de primes 2017 ?
- quand aura lieu la réunion de concertation sur les modalités de tenue des commissions indemnitaires consultatives (CIC) ?
- où en est l'état d'avancement des projets de service et de réorganisation de la DRH et de la DICOM ?

Ce même 18 mai à 21h23, il nous est répondu par courriel que ces demandes «*seront traitées dans le cadre des questions diverses*». Cela signifie qu'à la fin de la séance (s'il reste du temps), l'administration expédiera les sujets en quelques minutes (et sans apporter, généralement, la moindre réponse concrète).

Il est important de préciser :

- que la réservation du spectacle de Noël est en attente depuis janvier, avec risque d'annulation ;
- que les notifications de primes auraient bien sûr dû être faites en décembre 2017 ;
- que les CIC ne se tiennent plus depuis 2 ans en administration centrale parce que les documents transmis par la DRH ne permettent plus aux représentant-e-s du personnel de faire leur travail et que toutes les propositions de modalités différentes (par exemple, des listes

- anonymisées permettant de constater les évolutions, de repérer les éventuelles erreurs et anomalies – car il y en a ! – sans avoir connaissance des noms des agents) ont été refusées ;
- que ni le fonctionnement ni les conditions de travail ne se sont améliorés à la DRH depuis qu'un projet de réorganisation (pour une fois reconnu comme nécessaire par les personnels, les services utilisateurs et les organisations syndicales) a été enterré en 2017. Au contraire, le nombre de niveaux hiérarchiques et les délais se sont accrus en augmentant les contraintes, le mal être et, dans de nombreux cas, la souffrance au travail des agents. Les dysfonctionnements demeurent, voire s'aggravent : retards dans les actes de gestion (des mois pour les arrêtés de congés de longue durée, de longue maladie ou de déprécarisation... des années pour la NBI... des régularisations tardives, comme actuellement l'indemnité dégressive), ce qui génère des trop perçus et met en difficulté financière les agents, ceci malgré les efforts totalement non reconnus des personnels.
- que la DICOM délocalisée boulevard Saint-Germain depuis 2015, pour être plus près des ministres et plus loin des services, est toujours en recherche de son organisation, tandis que se succèdent directeurs et directrices dans un climat anxigène.

Les représentant-e-s du personnel préviennent donc la secrétaire générale, le jour de la réunion, par courriel à 11h26, que toujours sans réponses concrètes à leurs demandes, ils ne participeront pas au comité technique qui doit avoir lieu l'après-midi.

Ils lui rappellent que conformément à l'article 45 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques, les sujets dont l'examen est demandé par la moitié au moins des représentant-e-s titulaires du personnel doivent être inscrits à l'ordre du jour (et non en «*questions diverses*»).

Aucune autre réponse ne leur est apportée qu'une nouvelle convocation (par courriel du mardi 29 mai à 19h30) pour une «séance de repli» le 6 juin sur un «ordre du jour identique à celui prévu le 23 mai.»

Le 5 juin à 20h21, veille de la réunion, les représentant-e-s du personnel reçoivent toutefois un courriel leur indiquant que «*la réservation (du spectacle de Noël) sera effective dès lors que l'ensemble des garanties juridiques à cet acte d'engagement seront réunies*» (c'est-à-dire que rien n'a avancé) et qu'une «*réunion de concertation (sur les CIC) sera organisée avant les congés d'été*».

Devant une si tardive, incomplète et inconsistante réponse, les représentant-e-s du personnel au comité technique du secrétariat général ont décidé pour la deuxième fois de ne pas siéger.

La CGT tient à assurer nos collègues du secrétariat général, et en particulier du SPES, qu'il ne s'agit pas de manque de respect ni de désinvolture à leur égard.

Nous nous rendrons au comité de suivi de la réorganisation et du pré-positionnement des agents, dont la première réunion a lieu le 14 juin, et nous nous tenons à leur disposition pour recueillir leurs questions, avis et problèmes éventuels.

Pour la complète information de tous et toutes, nous vous transmettons l'étude d'impact. Nous notons que de 109 agents en 2012, le SPES est passé à 90 agents en poste fin 2017.

Nous déplorons que le secrétariat général, sans doute trop occupé à calculer combien d'emplois il lui faut encore supprimer pour satisfaire Action publique 2022, n'ait pas le temps de se préoccuper du dialogue social et de la qualité de vie au travail au sein même de ses services.

